

Le tribunal retient la légitime défense

Justice. Jugé en récidive pour avoir porté des coups de couteau à un intrus, il a été déclaré non-coupable.

M^e Bouillon peut afficher une mine réjouie. Le procureur requiert la peine plancher : deux ans de prison, dont un an ferme, avec incarcération immédiate au terme d'une comparution également immédiate. Et l'avocate de la défense obtient la relaxe pure et simple de Stéphane, 28 ans, dans le box, hier après-midi.

« **Bien entendu, et sans surprise, je vous plaide la légitime défense dans ce dossier** », commence Anne Bouillon. Plus tard, elle se tourne vers le plaignant, main droite fracturée et bras gauche bandé, pour lui dire carrément : « **Monsieur, pardonnez-moi, mais vous l'avez un peu cherché.** » Justement le monsieur, Charles (1), raconte : « **Au départ, on est monté sur la terrasse juste pour une cigarette.** » La terrasse du prévenu, lequel habite route de la Jonelière. « **On s'est fait jeter** », poursuit Charles, « **vraiment très très saoul** », dixit la présidente, et accompagné d'un ami dans la nuit de vendredi à samedi (le 18 juillet). Ces deux-là reviennent

quelques minutes plus tard, le temps pour Charles de trouver « **un petit manche en métal fin de 50 cm de long** ». Oui, il l'a utilisé contre le prévenu. « **Un bâton, c'est une arme par destination** », souligne la défenseure. Tout comme le couteau dont s'est servi son client, blessant l'intrus. Ce dernier a reçu « **au moins quatre coups de couteau** », indique son avocate, M^e Vaubois. 30 jours d'incapacité. « **Le prévenu aurait pu faire le 17** », selon le procureur.

Intérimaire depuis longtemps, Stéphane, séparé « **depuis un an** », avait la garde de ses deux enfants, la nuit des faits. M^e Bouillon veut convaincre les juges : « **La légitime défense a été retenue même en cas d'homicide.** » Le tribunal l'a entendue, et surtout écoutée.

Le parquet « **fera probablement appel** ». Juste avant de requérir la peine plancher, le procureur a dit : « **Il est en état de légitime... de récidive légale.** » Un lapsus, comme on dit.

(1) Prénom d'emprunt.